



ANNEXE

Section I

Le présent accord est conclu entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Brésil (Brésil) et de tout autre point qui pourra être déterminé de commun accord par les deux Parties contractantes.

Section II

Le présent accord est conclu entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Pérou et de tout autre point qui pourra être déterminé de commun accord par les deux Parties contractantes.

Section III

Le présent accord est conclu entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Costa Rica et de tout autre point qui pourra être déterminé de commun accord par les deux Parties contractantes.

Section IV

Le présent accord est conclu entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Pérou et de tout autre point qui pourra être déterminé de commun accord par les deux Parties contractantes.